

Comité d'entreprise européen ACCOR

Déclaration des membres

Les membres du comité d'entreprise européen Accor, réunis à Genève lors de la réunion plénière des 23 et 24 octobre 2014, souhaitent unanimement manifester leur profond mécontentement concernant l'absence totale d'application des valeurs de confiance et de respect défendues par le groupe depuis sa création.

En violation totale de l'article 3 du texte de constitution du comité européen Accor signé le 10 juin 1996, les membres du CEE demandent le rétablissement de ces valeurs et des principes d'information et de consultation prévus dans la convention de constitution du CEE et ce, en amont, et dans un délai suffisant, de la mise en œuvre de projets qui ont un impact fort sur l'emploi et les conditions de travail (Par exemple, cession d'hôtels Accor à Orbis, le projet Welcome,...).

Le comité européen ne souhaite plus être nié dans son existence et dans son fonctionnement et exige d'être associé à tout projet important du groupe.